A\_LA\_UNE

Le soir 29/11/2022

**PRISONS**

Le Comité anti-torture épingle encore la Belgique

**ARTHUR SENTE**

Selon cet organe agissant sous l’égide du Conseil   de l’Europe, la Belgique  a de gros efforts à faire pour lutter contre   la surpopulation carcérale.

next

Cinq ans après la publication de son dernier rapport en date sur le sujet, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), organe du Conseil de l’Europe, sort un nouveau rapport sur les conditions de détention en Belgique. Celui-ci tire ses conclusions de quatre visites réalisées dans les prisons d’Anvers, de Lantin, de Saint-Gilles et d’Ypres en novembre 2021.

Premièrement, le CPT constate dans ce rapport qu’il n’a reçu aucune allégation de mauvais traitements physiques de détenus par le personnel pénitentiaire lors de ses visites et note « qu’en général, les relations entre le personnel et les détenus semblaient détendues ». Il nuance par contre : « Toutefois, la violence entre détenus était un problème récurrent dans les établissements visités. Selon le rapport, ce problème était clairement lié à la surpopulation, au manque d’effectifs et à la présence insuffisante du personnel. » De fait, la surpopulation est un problème récurrent en Belgique – en 2022, la démographie carcérale a longtemps flirté avec la barre des 11.000 détenus, alors que les établissements pénitentiaires du pays ont la capacité d’en accueillir 9.662 – et a de lourdes conséquences sur la vie des détenus. « Toutes les prisons visitées par le CPT étaient surpeuplées, ce que le rapport décrit comme un problème majeur et de longue date affectant l’ensemble du système pénitentiaire belge, » poursuit ainsi le Comité.

En la matière, relève-t-il, « la situation la plus dramatique a été observée à la prison d’Anvers » : « En particulier, au moment de la visite, 78 hommes prévenus et douze femmes (dont deux dans l’annexe psychiatrique) devaient dormir sur des matelas à même le sol, parfois directement à côté de l’annexe sanitaire (non cloisonnée). A cet égard, il convient de noter que, dans leur lettre du 8 février 2022, les autorités belges ont informé le CPT qu’une décision avait été prise d’installer 284 lits superposés supplémentaires dans différentes prisons afin de s’assurer qu’aucun détenu ne doive dormir sur un matelas placé sur le sol de sa cellule. »

Autre souci : la délégation « a constaté que la grande majorité des détenus – en particulier les prévenus – ne se voyaient proposer pratiquement aucune activité organisée et passaient jusqu’à 23 heures par jour dans leur cellule ». Par ailleurs, « les services de santé étaient aussi nettement insuffisants ». Dans son rapport, le Comité revient enfin sur « l’utilisation à des fins d’ordre intérieur de l’isolement à titre de sanction à l’égard des détenus atteints de troubles mentaux » et se positionne de la sorte à son sujet : « Le CPT en appelle aux autorités belges pour mettre fin à cette pratique », qualifiée « d’inacceptable ».

Lettre des directeurs

La publication de ce rapport tombe quelques jours à peine après la publication d’une lettre ouverte adressée par plusieurs directeurs de prison du pays au ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne (Open VLD). Dans cette missive, ceux-ci dénoncent avec des mots forts des conditions de vie qui sont selon eux devenues « inacceptables » du fait de la surpopulation. « Nous ne pouvons plus accepter de devoir bafouer les droits de l’homme, jour après jour », écrivent-ils. Pour inverser la tendance, ils réclament explicitement une limitation légale de la détention préventive, perçue comme la principale cause de surpopulation.